

Une politique des aînés ça s'adresse à qui ?

Saviez-vous qu'il y a **315 personnes âgées de plus de 65 ans** qui habitent la Municipalité d'Ange-Gardien ? 160 hommes et 155 femmes.

En ajoutant les 365 personnes qui sont âgées entre 55 et 64 ans et qui viendront bientôt grossir les rangs, cela représente **25 %** de la population totale de la Municipalité. **1 personne sur 4.**

Pourquoi 65 ans ?

Pourquoi choisir l'âge de 65 ans pour déterminer le moment où une personne est désignée *aînée*? C'est parce qu'au Québec, un grand nombre de personnes quittent le marché du travail à cet âge pour prendre sa retraite. Cela fait référence à la désignation d'un groupe et non d'un individu. Le moment de la retraite est important. Il est reconnu comme une étape majeure pour la prise de décisions dans plusieurs domaines qui affectent la vie personnelle : l'endroit où l'on vit, les changements financiers, les nouvelles manières d'occuper son temps, la santé, etc. En aucun cas cela signifie ne plus avoir d'opinion, devenir transparent, ne plus être actif, ne plus faire partie de sa collectivité.

En mettant en place une politique des aînés, la Municipalité d'Ange-Gardien développera au fil du temps, tous les moyens à sa disposition pour créer un environnement favorable au vieillissement de ses citoyens. *Penser et agir aîné.* Un milieu qui répond aux besoins exprimés par les personnes aînées. Une municipalité adaptée à toutes les étapes de la vie, évitant l'exode des personnes plus âgées, vers les grandes villes.

Une politique municipale pour les aînés, c'est pour votre père, c'est pour votre mère, c'est pour vous, c'est pour toute votre collectivité, celle d'aujourd'hui et celle de demain.

Pour suivre l'évolution de la démarche MADA, consultez chaque mois votre bulletin municipal, le Gardangeois, le site internet de la Municipalité d'Ange-Gardien et vos journaux locaux.

Nancy Martel, chargée de projet MADA Municipalité d'Ange-Gardien
Tél. 514-430-0694
Courriel : Mada@municipalite.ange-gardien.qc.ca